

1. *Débitrice*: **JAN AUTOS SA**, Petit-Rocher 6,
1000 **Lausanne 9**
2. *Date de la négociation*: 03.02.2005
3. *Concordat confirmé le*: 11.02.2005
4. *Remarques*: Le Président du Tribunal de l'arrondissement
de Lausanne
SURSIS CONCORDATAIRE 293 LP
A vous tiers intéressés.
Vous êtes avisés que, par décision du 3 février 2005, com-
muniée le 11 février 2005, le président du Tribunal de
l'arrondissement de Lausanne a homologué le concordat
présenté par JAN AUTOS SA, Petit-Rocher 6, case postale
172, 1000 Lausanne 9, et a désigné M. Daniel SCHWAB,
agent d'affaires breveté, Place Pépinet 1, case postale 3767,
1002 Lausanne, en qualité d'exécuteur du concordat.
Vous avez le droit de recourir au Tribunal cantonal, cour
des poursuites et faillites, par acte déposé en deux exemplai-
res à mon greffe, dans les dix jours dès la présente publica-
tion.

Tribunal d'arrondissement de Lausanne
1014 Lausanne

(00098133)